



Sanctionnez-Moi, Sale Garce!

Avec l'affaire Jacques Baud, l'UE sanctionne pour la première fois un analyste non pas pour désinformation, mais pour avoir tenu "un discours politiquement inacceptable", tout en reconnaissant qu'il n'a enfreint aucune loi. Aura-t-elle le courage de frapper un citoyen américain ?

Scott Ritter

ven. 09 janv. 2026

L'Union européenne a sanctionné le colonel Jacques Baud, ancien officier du renseignement suisse et analyste géopolitique âgé de 70 ans.

Son crime ?

Il est « régulièrement invité dans des émissions de télévision et de radio pro-russes », ce qui fait de lui « un porte-parole de la propagande pro-russe » qui « élabore des théories du complot », comme « accuser l'Ukraine d'avoir orchestré sa propre invasion afin de rejoindre l'OTAN ».

Bon sang, ce type est vraiment un dur à cuire.

Je tremble de peur à l'idée que ce septuagénaire « élabore des théories du complot ».

Que peut faire une puissance mondiale comme l'Union européenne face à une telle menace ?

Sanctionner ce salaud, bien sûr !

C'est précisément ce qu'a fait Kaja Kallas, haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, née en Estonie, en publiant le 15 décembre 2025 un avis ajoutant douze « personnes physiques » et deux « entités » à une liste de personnes et d'entités considérées comme ayant enfreint le règlement (UE) 2024/2642 du Conseil (« Sanctions de l'UE contre la Russie pour déstabilisation »). Adopté en octobre 2024, ce règlement a introduit « de nouvelles mesures restrictives à l'encontre de la Russie en réponse à ses activités déstabilisatrices à l'égard de l'UE et des États membres de l'UE ». Le règlement a été « conçu pour répondre à la campagne d'activités hybrides menée par la Russie à l'encontre de l'UE et de ses États membres ».

L'UE a jugé ce règlement nécessaire pour contrer les actions hybrides présumées de la Russie visant à compromettre les élections, à soutenir des manifestations violentes, à commettre des actes de sabotage contre les institutions démocratiques, les activités économiques ou les services d'intérêt public, à exploiter les conflits armés à des fins de commerce illicite et à inciter ou faciliter les conflits armés.

Toutes les actions énumérées ci-dessus pourraient – et devraient – constituer des actes criminels si elles étaient commises par quiconque.

La question est de savoir laquelle de ces actions néfastes le colonel Baud est accusé d'avoir commise.

Aucune de celles mentionnées ci-dessus.

Il s'est plutôt rendu coupable d'une autre activité répertoriée, à savoir « soutenir ou faciliter de toute autre manière le recours à la manipulation et à l'ingérence coordonnées en matière d'information ». En bref, l'UE a accusé le colonel Baud d'« avoir mis en œuvre ou soutenu des actions ou des politiques attribuables au

gouvernement de la Fédération de Russie qui compromettent ou menacent la stabilité ou la sécurité d'un pays tiers (l'Ukraine) en recourant à la manipulation et à l'ingérence en matière d'information ».

La manipulation et l'ingérence étrangères de l'information (FIMI) est une idée récente du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), le service diplomatique chargé de mener toutes les relations internationales de l'Union européenne. En 2022, le SEAE a collaboré avec l'Agence européenne pour la cybersécurité (ENISA) afin d'étudier et d'analyser les menaces liées à la manipulation et à l'ingérence étrangères de l'information (FIMI) et à la désinformation. Le mandat de cette action découle du plan d'action européen pour la démocratie du 27 novembre 2019, qui chargeait le SEAE de « travailler avec les États membres, la société civile et l'industrie à l'élaboration de définitions et de méthodologies communes affinées afin de lutter contre différentes catégories de désinformation et d'activités d'influence ».

Le SEAE définit la FIMI comme suit : « Un *comportement* généralement *non illégal* qui menace ou est susceptible d'avoir un impact négatif sur les valeurs, les procédures et les processus politiques. Ce type d'activité est de nature manipulatrice et est mené de manière intentionnelle et coordonnée. Les acteurs de ce type d'activité peuvent être des acteurs étatiques ou non étatiques, y compris leurs mandataires à l'intérieur et à l'extérieur de leur propre territoire. »

De son propre aveu, la définition de l'EEAS de ce qui constitue la FIMI « met l'accent sur le comportement manipulateur, par opposition à la véracité du contenu diffusé ».

En bref, les « crimes » dont le colonel Baud est accusé sont de nature procédurale et ne découlent pas d'une désinformation réelle ou de la diffusion de mensonges ou de fausses informations. Prenons, par exemple, l'allégation selon laquelle le colonel Baud accuse « l'Ukraine d'avoir orchestré sa propre invasion afin de rejoindre l'OTAN ».

Cette accusation se fonde sur le livre du colonel Baud publié en 2024, *L'art de la guerre russe. Comment l'Occident a conduit l'Ukraine à l'échec*, publié par Max Milo Editions, un éditeur français.

Les passages incriminés sont les suivants :

Le décret de Zelensky du 24 mars 2021 pour la reconquête de la Crimée et du Donbass a été le véritable déclencheur de l'opération militaire spéciale.

À partir de ce moment, les Russes ont compris que s'il y avait une action militaire contre eux, ils devraient intervenir. Mais ils savaient aussi que la cause de l'opération ukrainienne était l'adhésion à l'OTAN, comme l'avait expliqué Oleksei Arrestovitch. C'est pourquoi, à la mi-décembre 2021, ils ont soumis aux États-Unis et à l'OTAN des propositions visant à élargir l'Alliance : leur objectif était alors de supprimer le motif de l'Ukraine pour une offensive dans le Donbass.

La raison de l'opération militaire spéciale (OMS) russe est en effet la protection des populations du Donbass ; mais cette protection était nécessaire en raison de la volonté de Kiev de passer par une confrontation pour entrer dans l'OTAN. L'extension de l'OTAN n'est donc que la cause indirecte du conflit en Ukraine. Cette dernière aurait pu s'épargner cette épreuve en mettant en œuvre les accords de Minsk, mais ce que nous voulions, c'était une défaite de la Russie.

JACQUES BAUD DANS *L'ART DE LA GUERRE* : COMMENT L'OCCIDENT A CONDUIT L'UKRAINE À LA DÉFAITE

Rien de ce qu'a écrit le colonel Baud n'est faux, une déformation des faits ou une "fake news".

De plus, il a publié son ouvrage chez un éditeur français renommé, et non chez un porte-parole russe.

Et il s'avère que tout ce que le colonel Baud a écrit sur l'Ukraine et l'OTAN était vrai.

Amanda Slout, ancienne directrice principale pour l'Europe au Conseil national de sécurité de l'administration Biden, que Politico a qualifiée d'« architecte de la politique européenne du président Joe Biden », a récemment admis que le lancement de l'opération militaire spéciale par la Russie aurait pu être évité si les États-Unis avaient retiré la question de l'adhésion à l'OTAN de la table des négociations avec l'Ukraine.

« Nous avons eu des discussions avant même le début de la guerre », a déclaré Mme Slought aux farceurs/journalistes russes Vovan et Lexus, « sur ce qui se passerait si l'Ukraine disait simplement à la Russie : «

D'accord, vous savez, nous n'adhérerons pas à l'OTAN si cela permet d'arrêter la guerre, si cela permet d'arrêter l'invasion », ce qui, à ce moment-là, aurait très bien pu être le cas ».

AMANDA SLOUT

Sloan a toutefois précisé qu'elle était « mal à l'aise à l'idée que les États-Unis poussent l'Ukraine à ne pas le faire, et donnent en quelque sorte implicitement à la Russie une sorte de sphère d'influence ou un droit de veto à ce sujet », ajoutant : « Je ne pense pas que Biden estimait qu'il était de son ressort de dire à l'Ukraine ce qu'elle devait faire à ce moment-là, de lui dire de ne pas adhérer à l'OTAN ».

En conclusion, Sloat a admis que

« Je suppose que si vous voulez imaginer une version alternative de l'histoire, une option aurait été que l'Ukraine dise en janvier 2022 : « D'accord, vous savez, nous n'entrerons pas dans l'OTAN, nous resterons neutres. » L'Ukraine aurait pu conclure un accord vers mars/avril 2022 dans le cadre des pourparlers d'Istanbul. La question se pose certainement, a-t-elle ajouté, près de trois ans après les faits : aurait-il été préférable de le faire avant le début de la guerre, aurait-il été préférable de le faire lors des pourparlers d'Istanbul ? Cela aurait certainement évité la destruction et les pertes humaines. »

AMANDA SLOUT

Mince.

Je pense que l'UE ferait mieux de mettre en marche sa machine à sanctions.

Amanda Slought, comment osez-vous dire de telles choses !

Vous voyez, peu importe que ce qu'elle ait dit soit vrai.

Ce qui importe, c'est que cela va à l'encontre du discours officiel diffusé par l'Ukraine, qui a été adopté sans réserve par l'UE.

Le colonel Jacqu Baud n'est coupable que d'avoir dit la vérité fondée sur des faits, aussi gênante soit-elle pour les pouvoirs établis de l'UE.

Il n'a commis aucun crime : de son propre aveu, l'UE déclare que le « crime » FIMI dont le colonel Baud a été reconnu coupable, sans bénéficier d'une procédure régulière, n'est rien d'autre qu'un « comportement non illégal » dans lequel le fait qu'il ait dit la vérité telle quelle n'est pas un facteur.

Le colonel Baud a dit la vérité en dehors des canaux d'information officiels établis par l'UE, et d'une manière qui contredisait les mensonges et les manipulations diffusés par l'Ukraine, et il devait être puni.

Eh bien, Mme Kallas, j'ai un défi à vous lancer.

Moi aussi, j'ai dit la vérité sur le conflit russo-ukrainien.

J'ai été inscrit sur la liste noire de Mirotvorets par les services de renseignement ukrainiens pour avoir commis le crime de dire la vérité.

Le Centre ukrainien de lutte contre la désinformation m'a classé comme le « terroriste de l'information » numéro un et exige que je sois traité comme un véritable terroriste, traqué et tué.

Et alors ?

J'ai besoin d'un peu plus d'aventure dans ma vie.

Sanctionnez-moi, salope.

Faites-le.

Faites l'essai et vous verrez.

Je suis américain.

Nous croyons en la liberté d'expression.

Sérieusement.

On est prêts à se battre et à mourir pour ça.

Sanctionne-moi, et mon pays va te foutre en l'air.

C'est vraiment dommage que la Suisse ait abandonné le colonel Baud à son sort.

Les Suisses étaient autrefois considérés comme les défenseurs de la démocratie et de tout ce qui va avec, y compris la liberté d'expression.

Mais plus maintenant. Alors, choisis quelqu'un de ta taille.

Sanctionne un citoyen américain.

Je te mets au défi.

ÉTIQUETTES DE L'ARTICLE:

L'Europe Russie Suisse Ukraine ÉTATS-UNIS Union européenne (UE) L'OTAN

Service européen pour l'action extérieure (SEAE)

Agence européenne pour la cybersécurité (ENISA) Baud, Jacques Kallas, Kaja Analyse